

Compte rendu de la séance du 13 mars 2025

Président de la séance : Claudine VIVAREZ

Présents : Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Frédéric COULON

Représentés : Christiane JANICOT représentée par Frédéric COULON

Absents et excusés : Ophélie DENJEAN

Secrétaire de la séance : Françoise BARDET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 30-01-2025.

Délibérations:

- Vote du Compte financier Unique (CFU 2024),
- Vote du Budget Primitif 2025 - attribution des subventions,
- Vote des taux d'imposition 2025,
- Demande de subvention : DETR (modification plan de financement),
- Servitude de vue (école),
- Motion AMF concernant la carte scolaire,

Informations:

- Repas des élus,
- Installation de la fibre à la salle polyvalente,
- Projet école.

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 30-01-2025 : à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Vote du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine VIVAREZ, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par la Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur

comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 0,00 | 196 268,27 | 15 186,90 | 0,00 | 15 186,90 | 196 268,27 |
| Opération exercice | 119 062,76 | 161 889,21 | 20 373,26 | 30 689,19 | 139 436,02 | 192 578,40 |
| Total | 119 062,76 | 358 157,48 | 35 560,16 | 30 689,19 | 154 622,92 | 388 846,67 |
| Résultat de clôture | | 239 094,72 | 4 870,97 | | | 234 223,75 |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | 21 800,00 | 14 405,30 | 21 800,00 | 14 405,30 |
| Total cumulé | 0,00 | 239 094,72 | 26 670,97 | 14 405,30 | 21 800,00 | 248 629,05 |
| Résultat définitif | | 239 094,72 | 12 265,67 | | | 226 829,05 |

Pour mémoire : virement à la section d'investissement : 189 388,27

Affectation comme suit l'excédent de fonctionnement

| | |
|------------|--|
| 12 265,67 | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 226 829,05 | au compte 002 (recette de fonctionnement) |
| 4 870,97 | au compte 001 (déficit d'investissement reporté) |

Résultat du vote : adoptée (9 voix pour et 1 abstention)

• Vote du Budget Primitif 2025

Madame la Maire présente le projet de Budget Primitif de la commune qu'elle a préparé pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

FONCTIONNEMENT : 385 650,05

INVESTISSEMENT : 700 846,15

Délibération adoptée à l'unanimité

Détail des subventions versées aux associations:

- 100€ : collège Jean Lurçat (participation voyage scolaire pour un enfant de la commune),
- 100€ : école Souilhol (participation voyage pour un enfant de la commune)
- 50€ : ADIL (agence départementale d'information sur le logement dans le Lot)
- 20 € : Musée de la résistance, de la déportation et de la libération du Lot
- 350 € : aux associations de Frayssinhes : la clef des arts aux champs - 2CV&Cie, la société de chasse de Frayssinhes,
- 250 € : Ass. Vivre à Frayssinhes,
- 20 € : Ass. française des sclérosés en plaques,
- 30 € : amicale des donneurs de sang.

La délibération concernant le vote des taux d'imposition est reportée à la prochaine séance car les éléments permettant le calcul n'ont pas été reçus au jour de la séance.

• Demande de subvention - DETR 2025 - Réhabilitation de l'ancienne école communale en mairie

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE-2025-027

Mme la Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour modifier le plan de financement sur la ligne "bureaux de contrôle" dont le montant indiqué précédemment était une

évaluation et non le montant réel connu à ce jour.

Dans ce contexte, Mme la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement qui s'établit comme suit:

| | Montant HT | Montant TTC |
|---|-------------------|-------------------|
| - Etudes (diagnostics énergétiques, immobilier, étude géotechniques...) | 4 905,00 | 5 806,00 |
| - Assainissement | 95,00 | 95,00 |
| - Publicité | 3 000,00 | 3 600,00 |
| - Géomètre | 820,00 | 984,00 |
| - Notaire | 1 100,00 | 1 100,00 |
| - Honoraires SDAIL | 12 891,00 | 12 891,00 |
| - Honoraires MOE | 52 819,64 | 63 383,57 |
| - Travaux | 480 178,57 | 576 214,28 |
| - Bureaux de contrôle (CT et SPS) | 7 490,00 | 8 988,00 |
| TOTAL | 563 299,21 | 673 061,85 |

Subventions :

| | Taux en % | Montant | Sollicitée / accordée |
|-----------------------------|------------|-------------------|-----------------------|
| DETR -Etat | 30 | 168 989,76 | Sollicitée |
| FAST | 20 | 112 659,84 | Sollicitée |
| Fonds de concours CAUVALDOR | 8.82 | | |
| 2024 | | 27 483,46 | Accordée |
| 2025 | | 22 516,54 | Sollicitée |
| Région Occitanie | | | |
| Mise en Accessibilité | 2 | 13 543,22 | Sollicitée |
| Rénovation énergétique | 6,19 | 35 119,51 | Sollicitée |
| Autofinancement | 32.6 | 182 986,88 | |
| Total | 100 | 563 299,21 | |

Délibération adoptée à l'unanimité.

● **Tarif de location du hangar communal**

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que le hangar communal situé à l'arrière de la salle polyvalente est mis à la location depuis 2014 pour le gardiennage de véhicules tels que camping-cars, caravanes, voitures...

Le contrat de location est établi contradictoirement entre la collectivité et le propriétaire du véhicule.

Mme la Maire dit qu'il faudrait actualiser les tarifs qui n'ont pas été révisés depuis 2014 et fait la proposition suivante:

| | 6 mois | 1 an |
|-----------------------------------|--------|------|
| Camping-car , caravanes, voitures | 250€ | 350€ |

Mme la Maire propose que ce tarif soit appliqué aux nouveaux contrats et à l'échéance des contrats en cours qui feront l'objet d'un avenant. Les locataires actuels seront avertis de cette modification par courrier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE-2019-001 en date du 31 janvier 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Constitution d'une servitude de vue**

Monsieur Thierry MARTIGNAC, étant concerné par l'affaire ne participe pas aux débats et ne participe pas au vote.

Mme la Maire explique qu'un acte notarié pour constitution d'une servitude de vue doit être établi entre la commune (fonds dominant) et M. Thierry Martignac (fonds servant) pour les parcelles contiguës de M. Martignac avec l'ancienne école en vue de sa réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention:

- Donne son accord pour la constitution d'une servitude de vue dans les conditions précitées,
- Dit que tous les frais d'acte sont à la charge de la commune de Frayssinhes,
- Autorise Mme la Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes autres pièces qui seraient nécessaires au dossier.

Résultat du vote : adoptée

• **Motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'association des Maires du Lot**

Suite au courrier du Président de l'AMF, le conseil municipal déclare, à l'unanimité, soutenir la motion de censure concernant l'élaboration de la carte scolaire pour le département du Lot dont les requêtes concernent:

- *"le strict respect de l'engagement présidentiel de ne pas fermer d'école dans une commune de moins de 5000 habitants sans l'aval du Maire,*
- *l'arrêt de l'ambiguïté sémantique sur la différence entre fermeture d'une classe et fermeture d'une école...*
- *l'ouverture d'un dialogue réel et apaisé entre l'Education Nationale et les collectivités locales, afin d'éviter que des décisions aussi structurantes soient prises sans une concertation approfondie..."*

Résultat du vote : adoptée

Informations:

• **Installation de la fibre dans la salle polyvalente:**

Considérant:

- que le réseau téléphonique cuivre sera déposé d'ici 2027, et donc que le ligne téléphonique de la salle polyvalente deviendra inactive,
- que la possibilité de connexions internet dans la salle serait un vrai atout pour les locations, réunions, conseils,
- que le raccordement à un réseau téléphonique est obligatoire pour contacter les numéros de secours,

Le conseil municipal demande qu'une étude soit faite pour un éventuel raccordement.

• **Projet de restauration de l'ancienne école**

A ce jour, nous n'avons toujours pas les notifications des subventions demandées.

Nous avons réactivé les démarches auprès de l'architecte afin d'être prêt dès que nous aurons officiellement les notifications d'attributions.

Il est à noter, toutefois, que la Région Occitanie ne s'engage, à ce jour, que sur les dossiers déposés en 2024...

- **Repas de l'équipe municipale**

La date du repas est repoussée sine die.

- **Opération "j'aime la nature 2025"**

Pour participer à cette opération de nettoyage, portée par les fédérations de chasseurs, les bénévoles devront se rendre le samedi 15 mars 2025, à partir de 8h30, à la salle polyvalente de Saint-Céré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Claudine VIVAREZ
Présidente de séance



Françoise BARDET
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read "Bardet".